

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
MULTILATERAL.....2	<p>Le concept de seuil nucléaire et ses implications politico-stratégiques</p> <p style="text-align: right;"><i>Par Bernard Sitt, Directeur, CESIM</i></p>
Union européenne..3	<p>La notion de seuil nucléaire s'est appliquée à l'origine pour désigner les Etats accédant ou ayant accédé à la possession de l'arme nucléaire, autres que les cinq Etats dotés reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Historiquement, les premiers Etats qualifiés d'Etats du seuil ont été Israël, l'Inde et le Pakistan, mais l'appellation s'est ensuite étendue, tout au moins dans les analyses d'experts et dans certaines déclarations officielles, à d'autres pays, parties ou non au TNP, tels que l'Afrique du Sud, l'Iraq, la Corée du Nord, voire parfois, plus récemment, à l'Iran.</p>
PAYS.....4	<p>Hormis le fait qu'ils constituent ou ont constitué un scénario de prolifération nucléaire très avancée, ces différents pays ont peu en commun. Inscrits dans un contexte géopolitique qui leur est propre, ils ont provoqué pour la plupart une crise nucléaire avec ses développements politico-stratégiques spécifiques, à laquelle la communauté internationale a tenté de répondre par une approche diplomatique appropriée (l'emploi de la force étant resté l'exception), avec des résultats contrastés.</p>
Nucléaire.....4	<p>Par ailleurs, l'on ignore généralement (sauf pour l'Afrique du Sud et l'Iraq) à quel stade effectif ils ont pu porter le développement technique et opérationnel de leurs capacités nucléaires militaires, ce qui illustre bien le caractère flou du concept de seuil nucléaire.</p>
Vecteurs.....5	<p>De fait, ce concept est largement pluridimensionnel, car à la fois politique, militaire, diplomatique, stratégique, scientifique et technique, industriel, etc. Il est de plus porté par un discours ou une posture dissuasive qui varient d'un pays proliférant à l'autre, qui requièrent donc une lecture, une analyse et une réponse spécifiques à la crise provoquée, toujours susceptible de fragiliser le régime global de non-prolifération.</p>
Chimique.....6	<p>Dans ce contexte, une réflexion d'ensemble approfondie sur le concept et ses implications serait très utile, d'autant que la littérature académique n'offre à ce jour aucune étude de cette nature.</p>
Biologique.....6	<p>Une telle approche consisterait à reprendre une à une les différentes dimensions du concept de seuil nucléaire et à répondre à un certain nombre de questions qu'une première réflexion suscite. Ces questions sont de quatre ordres :</p>
CRISES & TRAFICS....7	<ul style="list-style-type: none"> • Relatives au concept lui-même : la notion de seuil est-elle un concept utile ? qu'entend-on par seuil ? y a-t-il plusieurs seuils ? qu'entend-on par capacité nucléaire militaire ? • Relatives à ses implications en termes de droit international et d'arms control : peut-on déjà trouver des seuils dans les instruments internationaux existants ? l'absence de définition de ce qu'est une arme nucléaire dans le TNP est-elle un problème ? de nouvelles obligations pourraient-elles être établies qui constitueraient un seuil <i>de facto</i> (par exemple une limitation des droits des Etats au titre de l'article IV du TNP) ? • Relatives à ses implications politiques : un seuil peut-il ou doit-il être assimilé à une ligne rouge ? quelles sont les perceptions de la notion de seuil par différents pays ? • Relatives aux conséquences potentielles, globales ou régionales, du franchissement d'un seuil : quelle doit ou peut être la réaction de la communauté internationale ? le régime de non-prolifération nucléaire a-t-il une résilience qui assure sa capacité à réagir ou à évoluer ?
MISCELLANEES.....7	<p>A divers égards, cette dernière catégorie de questions est la plus critique. Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'émergence d'un nouveau pays capable de l'arme nucléaire a mis en échec la communauté internationale à plusieurs reprises. Est-ce une fatalité, ou y a-t-il d'autres stratégies de diplomatie, au besoin coercitive, à trouver ?</p>
PUBLICATIONS.....8	
SEMINAIRES.....9	
Agenda.....9	

MULTILATERAL

Réunion plénière du NSG : incertitudes sur l'adhésion de l'Inde

Le Groupe des fournisseurs nucléaires (*Nuclear Suppliers Group*—NSG) a tenu sa vingt-troisième réunion plénière les 13 et 14 juin 2013 à Prague, inaugurant la présidence tchèque du groupe. Elle a rassemblé, comme chaque année, les représentants des 50 Etats et entités qui constituent le groupe (48 Etats, le Mexique et la Serbie ayant rejoint le NSG comme membres à part entière depuis la dernière plénière, et deux observateurs permanents : l'Union européenne et le Comité Zangger).



Le communiqué final indique, comme en 2011 et 2012, que les discussions avec l'Inde se poursuivent, au sujet de la mise en œuvre de l'accord d'exemption de 2008 et de la nature de la relation entre le NSG et l'Inde. Depuis la précédente réunion plénière, peu de progrès ont été accomplis sur la perspective d'une adhésion de cet Etat, que la France soutient, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni. La principale difficulté, dans l'hypothèse d'une inclusion de l'Inde, réside dans la nécessité de ne pas causer de dommage au TNP ni au régime dont il est la base, dès lors qu'y adhérer est une condition d'accès au NSG. Cela étant, la taille de l'industrie nucléaire indienne et son potentiel de croissance fort, tiré par un marché intérieur en pleine expansion (30 nouveaux réacteurs pourraient être lancés sur les vingt années à venir), alliés à l'attitude générale de ce pays vis-à-vis de la prolifération, sont pour ceux qui soutiennent l'adhésion de l'Inde des raisons suffisantes pour la justifier.

Différents Etats s'opposent à l'entrée de l'Inde pour des raisons divergentes. La Chine est le pays le plus fortement engagé dans ce mouvement. Si les autres Etats dotés au titre du TNP semblent avoir accepté le fait accompli que constitue l'arsenal nucléaire indien, la Chine, elle, déploie des efforts diplomatiques soutenus visant à empêcher que l'Inde soit reconnue comme une puissance nucléaire *de facto*. Elle continue ainsi de manifester nominalement son soutien à la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité au lendemain des essais nucléaires indiens et pakistanais de mai 1998, qui exige l'arrêt des programmes nucléaires militaires de l'Inde et du Pakistan. Cette position ne manque pas d'ambiguïté vu le niveau de la coopération nucléaire entre la Chine et le Pakistan. La Chine a de même réagi avec hostilité à l'accord de coopération nucléaire civil signé avec les Etats-Unis en 2008.

Les perspectives d'adhésion de l'Inde semblent donc durablement bloquées en l'état, dès lors que le NSG prend toutes ses décisions par consensus. Plutôt que de se contenter de s'en remettre à la bonne disposition d'un certain nombre d'Etats à son égard, l'Inde pourrait peut-être contribuer à faire avancer sa candidature en prenant des mesures concrètes susceptibles de contribuer à justifier son adhésion, par exemple en ratifiant le TICE. D'autres Etats opposés à l'entrée de l'Inde, comme la Suisse, les Pays-Bas, et le Japon, ont indiqué que des engagements significatifs en faveur de la non-prolifération, comme la ratification du TICE, un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ou encore l'adoption de règles nationales de contrôle aux exportations intransigeantes seraient susceptibles de faire évoluer leur position. Or, on se souvient qu'en 2008, malgré une forte opposition initiale, la Chine avait fini par accepter l'accord d'exemption octroyé à l'Inde par le NSG, après que les autres Etats qui y étaient réticents (dont, là encore, la Suisse et les Pays-Bas) se soient rangés aux positions américaines. Dans le cas de figure où elle se retrouverait à nouveau isolée, la Chine pourrait, sur cette question également, être amenée faire évoluer sa position.

Quelles avancées sur la non-prolifération au sommet du G8 de Lough Erne ?

Le G8, actuellement sous présidence britannique, a tenu son sommet annuel à Lough Erne (Irlande du Nord) les 17 et 18 juin 2013. Ce 39^{ème} sommet, rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement des huit pays les plus industrialisés, a été marqué par une opposition parfois tendue entre la Russie et le reste du groupe. Le cœur du désaccord a concerné la crise syrienne, au sujet de laquelle le président américain Obama espérait obtenir des avancées significatives en faveur de la rébellion, mettant notamment en avant la certitude croissante que des armes chimiques ont été employées en Syrie par les forces du régime en place. La Russie, un des rares alliés de Bachar el-Assad, a mené une obstruction décidée, Vladimir Poutine s'opposant fermement à toute référence au départ du président syrien. A tel point que le communiqué final du sommet a dû incorporer des éléments de langage parfois peu éloignés du champ lexical russe sur cette crise. Rien de significatif n'est donc sorti du sommet sur ce front.

Ce n'est pas un événement anodin en ce qui concerne la non-prolifération. En effet, le G8 cherche à affirmer son action dans ce domaine, à travers le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG8). Une impulsion nouvelle lui a été donnée à l'occasion de son renouvellement pour une durée indéterminée, décidé lors du sommet de Deauville de mai 2011, avec des objectifs ambitieux et un champ d'activité considérablement élargi par rapport aux actions de ses dix premières années d'existence, concentrées sur la Russie. Les membres du PMG8 ne sont pour l'instant pas parvenus à un consensus sur la mise en œuvre concrète de leurs actions, et ce alors que certains Etats ont déjà identifié des programmes et y ont alloué des ressources. C'est le cas notamment du Canada, qui a annoncé engager 367 millions de dollars sur les 5 années à venir. De même, et sans plus de détails, les Etats-Unis se sont engagés à hauteur de 10 milliards de dollars sur dix ans, ce qui correspond à leur contribution précédente au PMG8. Il faut également rappeler que la Russie est de plus en plus réticente à voir des organismes étrangers opérer sur ces questions sur le territoire russe, comme l'illustrent les difficultés à négocier un programme successeur – moins ambitieux – au *Cooperative Threat Reduction Agreement* après que celui-ci n'a pas été renouvelé, en juin dernier. Dans un tel contexte, le risque existe de voir les membres du PMG8 agir de manière non coordonnée, et de voir le partenariat cesser d'être le multiplicateur de force qu'il a été jusqu'ici.

UNION EUROPEENNE

L'UE, l'AIEA et la sécurité nucléaire

Attendue, la conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire s'est tenue à Vienne du 1^{er} au 5 juillet 2013. A mi-chemin entre le dernier sommet mondial de Séoul (printemps 2012) et le futur sommet mondial de La Haye (printemps 2014), l'événement fait figure de jalon et indique que l'AIEA reste bien le pivot en la matière, notamment dans le cadre de la constitution en cours d'un référentiel international, quelle que soit sa forme finale. En tant qu'« organisation coopérante » pour cette conférence, l'UE a donc fait le choix d'apparaître aux côtés de l'Agence de Vienne.



© IAEA Image bank

Dans une déclaration faite au nom de l'UE, le ministre Lithuanien de l'Energie a rappelé le 1^{er} juillet que la sécurité nucléaire est une priorité de longue date pour l'UE. L'engagement figure en effet dans le Traité Euratom. En outre, l'UE est le deuxième plus important contributeur au Fonds de sécurité nucléaire de l'Agence, avec plus de 31 millions d'euros engagés depuis 2004 dans le cadre de quatre actions communes mises en œuvre entre 2005 et 2012, une décision du Conseil adossée à près de 10 millions d'euros devant être menée à terme à la fin de cette année. Au total, ce sont près de 100 Etats qui ont été à ce jour soutenus par l'UE *via* l'AIEA. Une nouvelle décision du Conseil est en cours de finalisation. Selon la définition plus ou moins extensive que l'on retient de la sécurité nucléaire, l'ampleur de l'aide financière européenne peut être plus importante encore.

Plus tôt dans l'année (fin janvier), un premier « *EU-IAEA Senior Officials Meeting* » s'était tenu à Bruxelles sur l'approfondissement de la coopération entre le SEAE, la Commission et l'AIEA sur l'ensemble du spectre des activités de l'Agence : sûreté, sécurité, applications, coopération technique, énergie et garanties. Au titre des actions prioritaires avait été décidé l'approfondissement de la coopération entre les Centres d'excellence NRBC de l'UE et le réseau des centres de soutien en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu avant la fin de l'année 2013, des groupes de travail *ad hoc* doivent être constitués et davantage de visibilité est attendue pour les futures activités communes.

Alors que l'architecture internationale de sécurité nucléaire se constitue d'une manière encore insuffisamment intégrée, l'UE d'une part estime que l'AIEA doit en conserver le leadership, d'autre part se positionne comme partenaire privilégié en suivant trois objectifs : renforcer l'infrastructure législative et réglementaire, mettre en place des mesures de sécurité pour les matières nucléaires et radioactives, renforcer les capacités de gestion des matières. La question de la normalisation de la sécurité nucléaire dans le cadre d'un référentiel reste toujours posée dans une future architecture.

Enfin, la conférence internationale de l'AIEA a été l'occasion pour l'UE d'annoncer qu'une nouvelle décision du Conseil sera prise très rapidement en soutien de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, accompagnée d'un budget d'un million d'euros environ.

Déclaration de l'UE à la conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, 1^{er} juillet 2013 :
<http://www-pub.iaea.org/iaeaemeetings/cn203p/eu-statement.pdf>

Objective and essential elements of a State's nuclear security regime, IAEA Nuclear Security Series No.20, IAEA, février 2013, 32p. http://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1590_web.pdf

L'UE à la CD

La deuxième partie de la session 2013 de la Conférence du Désarmement (CD) s'est achevée le 28 juin 2013 sans permettre l'adoption d'un programme de travail. Sans surprise, l'arène du Palais des Nations à Genève, « seul forum de négociation multilatérale sur le désarmement de la communauté internationale », selon la formule consacrée, reste donc bloquée et décidément inutile en l'état.

Dans sa déclaration du 4 juin, l'UE en prend acte à regret en continuant de soutenir le document de travail CD/1299 et le mandat qu'il contient pour lancer la négociation d'un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (Traité « *Cut-off* »). A l'adresse du Pakistan, la déclaration rappelle également que « les préoccupations nationales de sécurité », aussi légitimes soient-elles, ne peuvent figurer comme prérequis au lancement d'un processus de négociation. Enfin, l'UE indique qu'en l'absence d'un déblocage de la CD, le débat risque de se focaliser sur des options alternatives, hors de l'enceinte genevoise.

Dans sa déclaration du 11 juin sur la « revitalisation de la CD », l'UE a réitéré le risque qu'il y a désormais pour cet organe d'être marginalisé comme forum de négociation si certains Etats membres continuent d'abuser de la règle du consensus pour empêcher l'adoption d'un programme de travail. « Toutes les délégations » ont ainsi été appelées à « montrer de la flexibilité ». Il s'agira sans doute d'un vœu pieux dans le cours de la session 2013. En revanche, le contournement de la CD pour le lancement des négociations sur un Traité « *Cut-off* » pourrait y gagner des voix.

Déclaration de l'UE à la CD, 11 juin 2013 (« *Revitalization of the CD* ») :
http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2013/Statements/11June_EU.pdf

Déclaration de l'UE à la CD, 4 juin 2013 :
http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2013/Statements/4June_EU.pdf

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Etats-Unis : le discours de Berlin du président Obama

A tous égards, le discours prononcé à la porte de Brandebourg à Berlin par le président Barack Obama mercredi 19 juin 2013 fait écho au discours prononcé à Prague par le même président Obama le dimanche 5 avril 2009 : même ancrage européen, même ambition historique, même affirmation de volonté politique, même croyance en la capacité individuelle d'infléchir les destins collectifs. Quatre années après, le discours de Berlin cherche-t-il un nouveau souffle? Indique-t-il une seconde séquence nucléaire de la politique étrangère américaine?



© LATimes

Il convient d'abord de noter que le moment était attendu depuis le discours du Président sur l'état de l'Union (12 février 2013). L'on se souvient qu'une place significative avait été accordée aux enjeux d'*arms control* nucléaire au sens large : insistance sur les crises de prolifération nord-coréenne et iranienne, prolongement du processus de réduction des arsenaux russe et américain, renforcement de l'effort mondial de sécurisation des matières nucléaires. L'on attendait donc à Berlin des annonces plus détaillées, ce qui a été très partiellement le cas.

Avant d'entrer dans le détail des propositions, il est remarquable que la place accordée à la thématique nucléaire est sensiblement plus limitée à Berlin qu'elle ne l'était à Prague : il s'agit, dans la version écrite du discours, d'à peine cinq paragraphes sur quarante-six, soit un dixième du temps total de parole, moins encore si l'on se réfère au nombre de sujets abordés. Comparativement, vingt-trois paragraphes étaient consacrés aux mêmes sujets à Prague, sur quarante-sept. Il s'agit d'un premier signe d'une moindre ambition pour ce second mandat.

Au titre du désarmement nucléaire, le Président continue d'affirmer l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires en le qualifiant de « rêve » et sans évoquer de calendrier (« *no matter how distant that dream may be* »). Au titre plus précis du désarmement bilatéral concerté, le Président américain s'engage à entamer de nouvelles négociations avec Moscou, indiquant que les Etats-Unis sont en mesure d'assurer la crédibilité de leur force de dissuasion en réduisant jusqu'à un tiers l'arsenal stratégique actuellement déployé. Il s'agit de la principale annonce du discours de Berlin. Par ailleurs, des discussions devraient être engagées au sein de l'Alliance atlantique afin de rechercher des réductions « audacieuses » s'agissant des « armes tactiques » américaines et russes en Europe. L'ensemble se situe bien dans la continuité du discours de Prague qui indiquait : « *this will set the stage for further cuts* ». En revanche, alors que l'ambition de Prague était d'inclure dans le processus de désarmement le reste des Etats dotés au sens du TNP (« *and we will seek to include all nuclear weapons states in this endeavour* »), le discours de Berlin évite de le mentionner. Par ailleurs, la partie du discours consacrée aux armes non stratégiques en Europe reste vague, ce qui ne constitue pas une surprise.

Barack Obama, à nouveau, semble établir un lien entre le processus de désarmement nucléaire et les crises de prolifération en cours en Corée du Nord et en Iran. Ce lien avait été établi dans le discours de Prague sans qu'il fut alors possible d'affirmer que le Président américain souscrivait à l'époque à l'argument selon lequel les efforts des Etats dotés en matière de désarmement sont susceptibles de réduire les risques régionaux de prolifération. L'argument semble toujours moral et politique en 2013. Par ailleurs, ce qui est qualifié de possible recherche d'acquisition de l'arme nucléaire par ces deux Etats est rejetée (« *we [...] reject the nuclear weaponization that North Korea and Iran may be seeking* »). Force est de constater que ce passage, très court, témoigne de l'échec de la communauté internationale, et des Etats-Unis en particulier, dans la recherche d'une solution diplomatique à ces deux crises depuis quatre ans.

Trois derniers sujets sont abordés dans un même couplet qui clôt la partie nucléaire du discours de Berlin : les Etats-Unis accueilleront un quatrième sommet sur la sécurité nucléaire en 2016, après celui de Washington en 2010, Séoul en 2012, La Haye en 2014. Cette annonce officielle était attendue depuis quelques semaines. Il est possible que le sommet de 2016 achève le cycle des sommets mondiaux sur le sujet, la suite qui lui sera donnée étant aujourd'hui indéfinie, sauf à voir monter en puissance l'AIEA comme organe fédérateur (voir article page 3). S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Président s'engage à chercher au Congrès les soutiens qui manquent pour progresser vers une ratification. La formulation est bien plus prudente qu'en 2009 (« *my administration will immediately pursue U.S. ratification of the Comprehensive Test Ban Treaty* »), ce qui indique bien que l'objectif n'est plus une priorité politique interne, Barack Obama n'ayant pas les moyens, en l'état, de garantir une ratification au cours de son second mandat. S'agissant du Traité « *Cut-off* », la formulation choisie ne va pas au-delà de l'appel diplomatique convenu dans une arène multilatérale telle que la Conférence du Désarmement (voir article page 3).

En définitive, l'ambition présidentielle en matière d'*arms control* nucléaire pour les quatre années à venir se bornera sans doute à chercher une suite au processus New START. Pour le reste, les déconvenues rencontrées au cours des quatre années précédentes ont manifestement tempéré l'enthousiasme du président américain. L'on ne devrait pas retrouver le souffle du discours de Berlin dans les diverses arènes multilatérales cette année ni l'année prochaine, comme cela avait effectivement été le cas en 2009 et 2010.

Ecouter et lire le discours de Berlin :

<http://www.whitehouse.gov/blog/2013/06/19/president-obama-speaks-people-berlin-brandenburg-gate>

Lire le discours de Prague :

http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-By-President-Barack-Obama-In-Prague-As-Delivered

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Impact des capacités balistiques sur les crises de prolifération : l'exemple nord-coréen

La crise qui a opposé la Corée du Nord au reste de la communauté internationale au début de l'année 2013 est particulièrement illustrative de l'impact de la prolifération balistique sur la nature même des crises. En effet, bien que les deux précédents essais nucléaires, le torpillage du Cheonan et le bombardement des îles Yeonpyeong aient été à l'origine de tensions très fortes, celle-ci a pris une dimension nouvelle. La conjonction entre la possession présumée par Pyongyang de missiles balistiques longue portée et du troisième essai nucléaire, perçu comme un essai possible de validation d'un engin susceptible d'être vectorisé, ont en effet permis à la Corée du Nord d'entamer une logique de crise inédite, fondée sur des menaces explicites à l'encontre de la Corée du Sud mais aussi, et surtout, des Etats-Unis. Ce choix est d'autant plus singulier que l'arsenal militaire nord-coréen, certes réel, notamment dans sa capacité à menacer Séoul d'une frappe chimique massive, n'a encore qu'un potentiel stratégique restreint, en particulier sur les portées dépassant 1500 km. En cela, la capacité nord-coréenne en 2013 n'est pas significativement différente de celle de 2006, 2009 ou 2010. Comment expliquer alors l'ampleur de la crise et l'exacerbation des menaces de frappes balistiques par la Corée du Nord mais la reconnaissance de ces menaces par les Etats-Unis.

Sur le fond, les services de renseignement américains apparaissent certains que la Corée du Nord dispose d'un programme de missiles intercontinentaux alternatifs au Taepo Dong 2, dont le lanceur Unha-3 est l'ultime dérivé. Si des doutes sérieux existent sur la possible reconversion du lanceur en missile balistique, la presse affirme que des éléments de la partie supérieure du lanceur Unha-2, qui s'était désintégré en vol en décembre 2012, auraient été récupérés et analysés. Les débris semblent démontrer des progrès importants en termes de conception et laissent supposer qu'une conversion pourrait être possible afin de permettre au lanceur d'emporter une charge militaire. Le succès du tir de l'Unha-3 peut alors expliquer que l'analyse du programme balistique intercontinental nord-coréen, recentrée depuis l'apparition du KN-08 sur un programme alternatif plus opérationnel dont ce missile serait l'ébauche, ait été prise à contre-pied, et que la menace présentée par les évolutions du Taepo Dong 2 et l'Unha-3 ait brusquement été réévaluée. La diffusion non intentionnelle en avril 2013 d'une expertise de la DIA (*Defense Intelligence Agency*) estimant qu'il existait un risque modéré que la Corée du Nord dispose de la capacité à adapter une arme nucléaire sur un missile balistique, semble accréditer l'idée que c'est bien le programme Taepo Dong 2/Unha qui est désormais jugé comme la menace la plus immédiate. Sur des portées plus courtes, le Musadan, dérivé apparent du SS-N-6 soviétique, pourrait représenter une menace plus immédiate, le missile d'origine ayant une portée de 2500 km et une fiabilité particulièrement élevée. Toutefois, il apparaît assez peu probable que la variante nord-coréenne dispose du même système de propulsion que le missile d'origine. Sa portée pourrait donc être inférieure alors que, faute d'essais, sa fiabilité reste probablement aléatoire. Pyongyang, en procédant à des mouvements visibles de deux de ces missiles, a néanmoins tenté de convaincre la communauté internationale de leur caractère opérationnel dans une logique qui n'est qu'apparemment absurde. Rappelons en effet que les États-Unis se sont livrés à un exercice similaire en matière de défense antimissile, déployant dès le début des années 2000 des intercepteurs GBI manifestement encore inaptes à leur mission.

Moins spectaculaires mais probablement plus significatifs, plusieurs essais de missiles courte portée KN-02 (dérivé du SS-21) réalisés durant la crise accréditent l'idée que les militaires nord-coréens considèrent ces armes comme suffisamment fiables pour procéder à des tirs de démonstration mais également qu'ils disposent d'un stock suffisant. Bien que des éléments de propergol solide en provenance de Corée du Nord aient été saisis ces dernières années, certains doutes existaient sur sa maîtrise de la filière. Celle-ci apparaît désormais plus probable, au moins sur les petits propulseurs, sans que les conséquences stratégiques soient forcément considérables. L'exemple iranien semble montrer qu'au-delà des problèmes de conception, qui peuvent être surmontés, la question de la production en masse des propergols solides reste complexe pour les Etats proliférants, ce qui limite l'intérêt de cette filière pour les armes à plus longue portée.

De fait, la crise des missiles et l'emballement médiatique qui l'a accompagnée auront au moins un effet positif pour la Corée du Nord, dont l'arsenal a probablement peu évolué depuis ces dernières années en termes opérationnels mais qui apparaît désormais plus menaçant aux yeux de l'opinion internationale. A l'exception des tirs de KN-02, il ne s'est rien passé de militairement significatif, l'essentiel de la crise étant liée à des déclarations hostiles de Pyongyang et à des mouvements de missiles qui, faute de validation opérationnelle, n'eurent probablement été utilisés qu'en dernière extrémité. L'impact a cependant été considérable, mobilisant des forces exceptionnelles lors des exercices militaires de printemps entre les États-Unis et la Corée du Sud et contraignant Washington à modifier en urgence l'équilibre de ses programmes antimissiles pour les réorienter spécifiquement vers la menace nord-coréenne.

Il est bien entendu difficile de tirer les conclusions politiques de ces événements. Force est toutefois de constater que le régime nord-coréen, décrit comme livré aux ambitions démesurées d'un dirigeant immature, semble avoir été nettement plus subtil que prévu, défiant ouvertement la Corée du Sud et les États-Unis sans autres conséquences directes que de placer Séoul et Washington en position de demandeurs. Il est en effet à attendre que les prochaines négociations entre Pyongyang et le reste de la communauté internationale ne portent pas sur son arsenal nucléaire mais sur le rétablissement d'un statu quo minimal aujourd'hui disparu. Sauf à ce que cet épisode ait considérablement dégradé ses relations avec la Chine, la Corée du Nord pourrait sortir véritablement victorieuse de cette confrontation, en imposant aux États-Unis et à la Corée du Sud son propre agenda, axé sur la reconstruction d'un environnement de sécurité favorable sur la péninsule, dont il n'y a rien à attendre mais qui la placerait sur un pied d'égalité avec ses adversaires. Et quand bien même on ne saurait parler de victoire, le principal résultat de la crise est de démontrer que la possession et la vectorisation, même virtuelle, de l'arme nucléaire représentent une garantie de sécurité sans égale, ce qui, pour le régime de non-prolifération, est une immense défaite.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Le contrôle des exportations des biens et technologies à double usage (BDU) appliqué aux domaines chimique et biologique

Le contrôle des exportations des biens et technologies à double usage fait partie des instruments contribuant à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ces BDU recouvrent « *les produits et les technologies (y compris les logiciels et les technologies transférées par fax ou par moyens électroniques) susceptibles d'avoir une utilisation tant civile que militaire* » (*Guide de l'exportateur de biens à double usage, www.dgcis.gouv.fr/*). Le mécanisme de contrôle et sa portée doivent être périodiquement révisés afin de prendre en compte les évolutions scientifiques et techniques.

Lors de la guerre Iran-Irak, les principaux pays exportateurs se sont retrouvés confrontés au rôle joué par certaines de leurs entreprises de l'industrie chimique dans l'obtention de technologies, équipements et matières premières, en particulier de précurseurs, ayant servi dans le développement du programme chimique irakien. En réponse, certains pays ont instauré des mesures de contrôle des exportations de produits pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques. Il est cependant rapidement apparu nécessaire d'harmoniser ces mesures. Le Groupe Australie, groupe informel de fournisseurs créé dans cette optique en 1985, rassemble aujourd'hui 40 Etats comptant parmi les principaux pays exportateurs de BDU relevant des domaines chimique et biologique (incluant tous les Etats membres de l'UE) et la Commission européenne. Les pays s'accordent dans ce cadre sur l'adoption de listes de biens et technologies devant être soumis à contrôle et sur des Lignes directrices en vue du renforcement et de l'harmonisation des pratiques en matière de contrôle. Lors de l'assemblée plénière de 2012, les discussions ont notamment porté sur l'impact potentiel des avancées dans les domaines des sciences de la vie et des nanotechnologies, ainsi que sur les progrès en matière d'équipements de fabrication de produits chimiques et biologiques à double usage.

Au sein de l'UE, le règlement (CE) n°428/2009 du 5 mai 2009 instaure un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit des biens et technologies à double usage. Des contrôles spécifiques peuvent de plus s'appliquer pour certains pays, en vertu de mesures restrictives, sanctions ou embargos qui peuvent être adoptés au niveau national, européen ou multilatéral. L'UE a adopté des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie, comme la prohibition de la vente, de la fourniture, du transfert ou de l'exportation de certains équipements, biens ou technologies susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne ou de fabrication et d'entretien de tels produits (Règlement (UE) n°36/2012 modifié). Depuis 2003, l'UE inclut par ailleurs dans ses accords de coopération avec des pays tiers une clause de non-prolifération, impliquant un engagement à établir un système de contrôle des exportations prenant également en compte le transit.

Aux Etats-Unis, le *Bureau of Industry and Security (BIS)*, *U.S. Department of Commerce*, est en charge du développement et de la mise en œuvre de la politique de contrôle des exportations des biens et technologies à double usage. Le cadre réglementaire est défini par les *Export Administration Rules (EAR)* qui comprennent la *Commerce Control List (CCL)*, classification des BDU soumis à contrôles www.bis.doc.gov/.

En France, le Service des biens à double usage (SBDU), qui dépend de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) rattachée aux ministères du Redressement productif et de l'Artisanat, du commerce et du tourisme, est responsable de la mise en œuvre de cette réglementation. La Commission interministérielle des biens à double usage (CIBDU), regroupant les ministères et services compétents sous la présidence du ministère des Affaires étrangères et européennes, rend par ailleurs un avis consultatif sur les dossiers considérés comme plus sensibles du fait du produit exporté et/ou de la destination.

La liste des biens et technologies soumis à contrôles est en effet en annexe I du règlement communautaire. Elle est actualisée régulièrement afin de prendre en compte les avancées technologiques et la disponibilité sur le marché international, et reprend un certain nombre de listes, dont celles établies dans le cadre du Groupe Australie et de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC). La catégorie 1 de la liste correspond aux matériaux, produits chimiques, « micro-organismes » et « toxines ». Une clause « attrape-tout » permet de plus de prendre en compte le cas de biens qui pourraient contribuer à la prolifération et ne seraient pas listés.

Le système repose sur l'octroi de différents types de licences et autorisations, valables dans toute l'UE une fois délivrée par un Etat membre : licences individuelles, globales, générales nationales ou autorisations générales communautaires d'exportation, ainsi que licences O2 pour des biens n'étant pas listés à l'annexe I du règlement communautaire et pour lesquels la France a instauré des contrôles complémentaires. Le règlement communautaire vise toutes les exportations vers des territoires situés hors de l'UE et respecte le principe de libre circulation des marchandises au sein du marché intérieur européen. Les transferts intracommunautaires impliquant des biens considérés comme particulièrement sensibles (en annexe IV) sont néanmoins contrôlés. La ricine et la saxitoxine, produits relevant de la CIAC, ne peuvent ainsi pas faire l'objet d'une autorisation générale nationale pour les échanges intracommunautaires.

Dans ce contexte, identifier et contrer les moyens mis en œuvre par les pays proliférants pour contourner les dispositions relatives aux contrôles des exportations représente un enjeu. Dès l'adoption des premières mesures de contrôle, l'Irak avait ainsi entrepris de mettre en place des circuits d'approvisionnement lui permettant de continuer à acquérir les éléments nécessaires à ses programmes, comme le montrent par exemple les informations rendues publiques sur le trafic illicite de précurseurs chimiques organisé dans les années 1980 par Frans van Anraat. Les stratégies déployées à cette époque restent toujours utilisées, traduisant l'importance de continuer à renforcer les mécanismes de contrôles des exportations.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Election présidentielle iranienne : quel impact sur la crise de prolifération ?

Le 15 juin 2013, le résultat du premier tour de l'élection présidentielle iranienne tenu la veille était connu : Hassan Rohani était élu Président de la République islamique avec une majorité suffisante (50,7% des suffrages exprimés) pour dispenser le pays d'un second tour. Cette élection à un tour, amenant au pouvoir un candidat supposé réformateur et modéré, a suscité une surprise considérable parmi les commentateurs occidentaux, tant elle était apparue comme verrouillée en faveur d'un candidat conservateur. C'est l'occasion de rappeler que l'Iran est coutumière du fait, Mahmoud Ahmadinejad ayant lui aussi été élu à la surprise générale en 2005, tout comme Mohammed Khatami en 1997. Au-delà de cela, il est important de noter la très forte participation, qui a avoisiné les 80% selon les sources officielles. Là aussi, les prédictions d'une faible participation comme conséquence des événements qui avaient suivi l'élection contestée de 2009 se sont avérées fausses.



© AFP

La principale question qui se pose pour la France et, plus généralement, pour les Etats engagés dans la résolution de la crise de prolifération iranienne, est celle de l'impact de cette élection sur la politique de l'Iran concernant son programme nucléaire et son attitude vis-à-vis de la communauté internationale à ce sujet. Une première réponse simple peut consister à affirmer que sur cette question, le Président de la République n'a que fort peu d'influence, le pouvoir d'orientation et de décision demeurant prérogatives exclusives du Guide suprême. La réalité est plus complexe. S'il a en effet le dernier mot, le Guide recherche avant tout le consensus, dans un système de gouvernance complexe au sein duquel le Président a toute sa place. En témoignent, par exemple, les avancées considérables que la diplomatie européenne a obtenues entre 2003 et 2005, alors qu'un réformateur, Mohammed Khatami, était Président. L'élection de Mahmoud Ahmadinejad avait de même donné un coup d'arrêt aux efforts de Javier Solana. Les premiers signaux qu'Hassan Rohani a adressés à la communauté internationale dans ce domaine sont encourageants. Il a indiqué espérer des « négociations plus actives » avec le groupe P5+1, et affirmé que la crise ne pouvait être résolue que par ce biais. Si ce ne sont pour l'instant que des déclarations, elles ne sont *a priori* pas vides de sens. Deux éléments dans cette élection sont susceptibles d'apporter du changement dans la manière dont la crise de prolifération est gérée par l'Iran, en influant positivement la position du Guide suprême.

Hassan Rohani en neuf dates

12 novembre 1948 : naissance à Sorkeh (Nord) au sein d'une famille religieuse.

1961 : entre au séminaire de Qom, après avoir suivi un premier apprentissage religieux à Semnan (Nord). Il poursuivra ses études à Téhéran et Glasgow, où il accèdera au doctorat.

1978 : rejoint l'ayatollah Khomeini à Neauphle le Château. Hassan Rohani commence à suivre son mouvement en 1965. Ses activités lui vaudront des difficultés croissantes, jusqu'à ce qu'il doive quitter l'Iran à la fin des années 1970.

14 mars 1980 : élu au *majlis*, le parlement iranien. Il y sera réélu quatre fois, siégeant **jusqu'en 2000**, et occupant diverses hautes fonctions au sein du parlement (président des Commissions de la défense et des affaires étrangères, entre autres).

1989 : devient le Secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale (CSSN) nouvellement créé en tant que représentant personnel du Guide suprême. Il refuse le poste de ministre du renseignement la même année.

18 février 2000 : est élu à l'Assemblée des experts, organe délibératif composé de religieux qui a la charge d'élire, et éventuellement de révoquer, le Guide suprême. Il y sera **réélu en 2006**.

6 octobre 2003 : prend la tête des négociations avec l'AIEA, qui viennent de s'ouvrir, et avec l'E3, ce qui lui vaudra le surnom de « cheikh diplomate ».

2 août 2005 : quitte ses fonctions au sein du CSSN et en tant que chargé des négociations suite à l'arrivée au pouvoir du conservateur Mahmoud Ahmadinejad. Plusieurs membres de son équipe de négociation le suivent au Centre de recherche stratégique, *think tank* de Téhéran qu'il dirige depuis 1992.

3 août 2013 : prendra ses fonctions de Président de la République islamique.

Le premier tient à la personnalité du Président-élu et à sa qualité de religieux. Lorsque le président Ahmadinejad, au cours de son second mandat, a pesé en faveur de négociations plus soutenues, le guide ne l'a pas suivi principalement pour des raisons d'ordre interne. Ahmadinejad était en effet motivé par un agenda dont la finalité était de réduire le rôle politique des religieux. Hassan Rohani est lui peu suspect de ce genre d'orientations politiques. Le Guide pourrait donc être plus enclin à le laisser conduire une politique d'ouverture sur la question nucléaire sans craindre que le président n'en utilise les fruits au service d'une politique intérieure contraire à ses intérêts.

Le second tient à l'élection elle-même : élu à la majorité absolue, Hassan Rohani a fait campagne sur le thème unique de la crise économique. Il n'a pas manqué de critiquer les positions du gouvernement sur les conséquences désastreuses sur l'économie des sanctions internationales, n'hésitant pas à lier ces dernières à l'attitude des négociateurs iraniens vis-à-vis du groupe P5+1. Dès lors, envisager des progrès dans la crise de prolifération iranienne sous la forme d'un allègement des sanctions économiques en échange de concessions sur le programme nucléaire iranien -et notamment l'enrichissement à 20%- ne semble pas irréaliste.

Cela étant, il faut bien garder à l'esprit que le parcours d'Hassan Rohani en fait un homme profondément ancré dans le régime, en particulier sur les questions stratégiques. Il ne faut donc probablement pas s'attendre à autre chose que des avancées progressives et limitées dans l'avenir immédiat.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Amy E. Smithson, « Saddam Hussein and other insiders on Iraq's covert bioweapons programme », James Martin Center for Nonproliferation Studies Occasional Paper n° 17, mars 2013, 44 pp.

Une équipe d'analystes du James Martin Center for Nonproliferation Studies de l'Université de Monterey a entrepris d'approfondir la compréhension que l'on peut avoir du programme irakien d'armes biologiques. Pour ce faire, ces analystes ont exploré la base de données du Conflict Records Research Center (CRRC). Cet organisme dépend de la National Defense University américaine et a la responsabilité de collecter, organiser et rendre disponibles des archives concernant les conflits armés, à des fins d'avancement de la recherche. C'est en vertu de cela que le CRRC s'est vu confier la plupart des documents publiables saisis lors de l'invasion de l'Irak en 2003 et par la suite. L'équipe du CNS a parcouru ces archives à la recherche de documents pertinents, utilisant des mots-clés comme « Projet 324 », terme qui fait référence à une installation de production du programme irakien de guerre biologique.

Ce travail de recherche, de tri et d'analyse a eu pour résultat de fournir un éclairage sur un certain nombre d'aspects du programme biologique irakien depuis l'intérieur du régime de Saddam Hussein. Le rapport permet par exemple de mieux distinguer la perception qu'avait Saddam Hussein des armes non conventionnelles. Premier éclairage : il était persuadé que l'Irak serait attaqué au moyen d'armes chimiques, nucléaires et biologiques. Il l'affirme *in extenso* lors de plusieurs réunions avec son état-major. En doter l'Irak était donc crucial pour pouvoir répondre en nature. Autre enseignement : le président irakien avait totalement intégré la dimension psychologique de telles armes, assurant ses officiers en 1984 qu'un meilleur résultat pouvait être obtenu de la seule menace d'emploi de ces armes plutôt que de l'emploi lui-même. Cela explique aussi pourquoi il a consenti à prendre le risque de maintenir une partie de son programme biologique en dépit des inspections de l'UNSCOM et des sanctions du Conseil de sécurité. Cela donne également un enseignement intéressant sur le fait que beaucoup au sein du régime pensaient que l'Irak était toujours doté de capacités non conventionnelles, longtemps après que tout effort ait été abandonné.

Toujours au sujet de l'implication de Saddam Hussein, on découvre qu'il avait une conscience aigüe de l'état d'avancement de chacun des programmes non conventionnels en cours de développement en Irak, ainsi qu'une assez bonne idée de leur utilité opérationnelle. Par ailleurs, et c'est un fait notable, il semble bien que l'autorité d'emploi de toute arme non conventionnelle remonte systématiquement jusqu'à lui. Dans des enregistrements de ses conversations avec Hussein Kamal al-Majid, qui dirigeait le programme biologique irakien, il apparaît également qu'il superviste lui-même la planification opérationnelle : quel type d'agent est susceptible d'être utilisé, à quelles fins, et au moyen de quel vecteur.

On en apprend également beaucoup sur les efforts que le régime a entrepris pour saboter le travail des inspecteurs de l'UNSCOM. Le rapport prend l'exemple des vecteurs biologiques pour illustrer ce point. Le nombre de bombes d'aviation R-400 et R-400-A produites, chargées d'agents chimiques et biologiques, et détruites, varie d'un document à l'autre, certains de ces documents étant des faux. Le travail des inspecteurs est ainsi constamment remis en question, dès lors que la fiabilité des chiffres sur lesquels se base tel ou tel constat est mise en cause.

Pour mieux apprécier la portée de ce travail, il convient de garder à l'esprit que lorsqu'il a été entrepris, en juillet 2011, seule une infime partie de la base documentaire du CRRC avait été traduite de l'arabe. Dès lors, conduire une recherche exactement similaire dans quelques années fournirait très probablement des éclairages sur d'autres aspects du programme biologique irakien, viendrait renforcer les conclusions de la présente étude, et ouvrirait probablement d'autres pistes de recherche.

UK PONI Annual Conference 2013

La conférence annuelle 2013 du UK PONI (British Project On Nuclear Issues) s'est tenue le 6 juin 2013 dans les locaux du RUSI, à Londres. Entre 120 et 130 personnes, sur les 150 inscrits, ont pu y participer. Contrairement aux deux précédentes conférences annuelles de 2012 et 2011, celle-ci n'avait pas de thématique centrale. Les trois tables rondes de la journée ont donc exploré des perspectives très différentes, dans le champ habituel des questions nucléaires stratégiques : dissuasion et risques futurs, opportunités pour renforcer la politique nucléaire, et les contours de la prochaine étape de maîtrise des armements, à travers les positions des cinq Etats dotés au titre du TNP.

Cette dernière table ronde a été l'occasion de voir exposées les différentes lignes de fracture qui existent quant à l'avenir des négociations de maîtrise des armements. Les intervenants, une Française, un Britannique, un Américain, un Russe et un Chinois, ont présenté les points saillants de ce qui se rapprochait des principaux intérêts de chacun de ces pays. Ainsi, par exemple, la question du caractère bilatéral ou multilatéral des prochaines négociations de réduction des arsenaux nucléaires a été posée sous différentes formes. La partie russe a insisté sur l'inclusion des arsenaux français et britannique, rendant vie à une revendication ancienne. Pour les Etats-Unis, au contraire, il a semblé que la dynamique de désarmement avec la Russie constitue le cœur de la motivation de désarmement. Naturellement, les intervenants qui présentaient les positions françaises et britanniques s'y sont formellement opposés, mettant en avant le différentiel considérable qui existe dans le volume des arsenaux concernés. La Chine a semblé en dehors de ce débat, son représentant simulé préférant insister sur la difficulté de vérifier de manière fiable l'effectivité de toute réduction du nombre d'armes nucléaires chinoises, du fait de la composition de son arsenal. En effet, la mobilité des missiles intercontinentaux chinois, doublée de l'existence d'un réseau de tunnels particulièrement vaste sont deux éléments qui constitueraient un défi de taille pour la vérification du désarmement.

Une innovation intéressante a marqué cette conférence : la moitié de l'après-midi a été consacrée à un exercice de simulation de crise, auquel l'ensemble des auditeurs ont participé. L'exercice a été un franc succès, notamment grâce à la solidité du scénario et à sa relative simplicité, ainsi qu'à l'implication de l'ensemble des participants, facilitée par une organisation efficace.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Second Consultative Meeting of the EU Non-Proliferation Consortium



© Peace Research Institute Frankfurt

La seconde rencontre consultative du Consortium de l'UE sur la non-prolifération (EU Non-Proliferation Consortium) s'est tenue à Bruxelles les 17 et 18 juin 2013. Une première rencontre de ce type s'était tenue à Bruxelles en mai 2011, qui avait lancé le programme triennal de travail du Consortium (voir *ONP* N°60). L'événement était placé sous la règle de Chatham House. Son agenda a été publié sur le site du Consortium, ainsi qu'un certain nombre de présentations.

Le champ couvert par les travaux du Consortium dépassant le seul enjeu des ADM, la première journée d'étude était d'abord consacrée aux transferts illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi qu'à la position commune européenne sur les exportations d'armements, ensuite aux programmes proliférants nord-coréen et iranien, ainsi qu'aux multiples défis posés par la crise syrienne actuelle.

L'on insistera en particulier ici sur l'analyse du cas de prolifération nord-coréen, dont l'enjeu a été marqué par Mark Fitzpatrick, directeur du programme non-prolifération et désarmement de l'IISS (Londres) : « *North Korea presents the greatest challenge to the global non-proliferation regime. The only country to have withdrawn from the NPT, North Korea is also the only one to have joined it with the intention to violate it. Indeed, North Korea is uniquely defiant of international norms.* » Deux décennies de négociations avortées avec le régime de Pyongyang indiquent, selon Mark Fitzpatrick, que la seule solution à cette crise durable réside désormais dans la réunification de la péninsule coréenne sous un régime démocratique libéral fondé sur une économie de marché. L'option du changement de régime n'est pas inédite. La fin de l'apartheid a également marqué la fin des programmes ADM sud-africains, même si les quelques armes nucléaires de l'arsenal ont été démantelées *stricto sensu* avant la transition démocratique. D'une autre manière, l'explosion du bloc soviétique a mis fin à la dissémination des armes nucléaires en Europe de l'Est (Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan). Mais s'il est aisé de faire un tel constat rétrospectif, la question du changement de régime nord-coréen se pose essentiellement en termes de moyens. Sans les détailler, Mark Fitzpatrick a insisté sur la nécessité d'un changement qui ne soit pas imposé de l'extérieur (« *to be successful, regime change has to come about indigenously* »). Il a également proposé de prendre en compte l'objectif final de réunification démocratique dans les nouvelles approches, notamment européennes, qu'il est urgent d'identifier puis de mettre en œuvre pour mettre fin à la crise de prolifération nord-coréenne. Force est de constater que l'idée de changement de régime, avec celle de réunification, se répand dans la communauté stratégique occidentale depuis quelques années, avec plusieurs variantes. Il s'agit à la fois de pistes de solution potentielles et d'un signe d'échec et d'impuissance relative.

La deuxième journée était consacrée à des discussions plus générales sur les ADM, notamment le cycle d'examen de la CIAB, les options pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, le Code de conduite de La Haye sur la prolifération des missiles et le projet de Code de conduite européen pour les activités spatiales. Elle s'est terminée par une évaluation des politiques européennes de lutte contre la prolifération des ADM, dix années après l'adoption de la stratégie européenne qui lui est dédiée, fondée sur le défi de "multilatéralisme efficace".

Agenda, liste des participants et présentations : <http://www.nonproliferation.eu/activities/kickoff2.php>

AGENDA

CONFÉRENCES

02-06/09/2013 : Summer Programme on Disarmament & Non-Proliferation of WMD in a Changing World, T.M.C. Asser Instituut et OIAC, La Haye, Pays-Bas. Informations : <http://www.asser.nl/events.aspx?id=345>

23-27/09/2013 : September 2013 Nuclear Non-Proliferation and Disarmament Short Course, Vienna Center for Disarmament and Non-Proliferation, Vienne, Autriche

EVENEMENTS

29/07–13/09/2013 : Troisième partie de la session 2013 de la Conférence du Désarmement, Genève

29/08/2013 : Journée internationale contre les essais nucléaires

09/09/2013: Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

16-20/09/2013 : Conférence générale de l'AIEA, Vienne

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédacteur en chef); Stéphane Delory, Chercheur associé (rédaction);
Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche à la FRS (rédaction).

Contact : observatoire@cesim.fr